

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### UNOFI-INTERNATIONAL ISIN FR0000434797 Société de gestion : UNOFI GESTION D'ACTIFS

#### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif est de rechercher la meilleure performance par une gestion diversifiée (actions et obligations), sur un horizon d'investissement moyen terme (supérieur à 2 ans), avec une dominante actions des pays de la zone euro et internationaux.

La gestion du FCP ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Cependant, celui-ci pourra se référer à l'indice **MSCI WORLD INDEX** converti en euros pour qualifier la performance du FCP et son profil de risque. Cet indice, représentatif de la performance des marchés d'actions de 24 pays développés, est calculé en USD par Morgan Stanley Capital International Inc., dividendes non réinvestis.

La stratégie du gérant est d'être exposé en permanence aux marchés des actions internationales (y compris pays émergents dans la limite de 10 %), en direct, ou au travers d'OPCVM de tous styles de gestion entre 50 % et 100 % de l'actif. L'allocation d'actifs repose sur la sélection de façon discrétionnaire de valeurs, d'OPCVM, sans contrainte géographique et de répartition sectorielle et capitalistique (grandes, moyennes, petites capitalisations).

Le FCP investira plus de 50 % de son actif net en OPCVM français coordonnés ou non et/ou européens coordonnés.

En fonction des anticipations, le FCP pourra investir de 50 % à 100 % maximum de son actif, directement, ou au travers d'autres OPCVM, en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Les instruments dérivés pourront être utilisés, dans le cadre de la gestion de l'exposition du portefeuille aux marchés de référence concernant le risque lié aux actions, le risque de taux, le risque de change.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra avoir recours aux techniques de cessions et d'acquisitions temporaires de titres dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

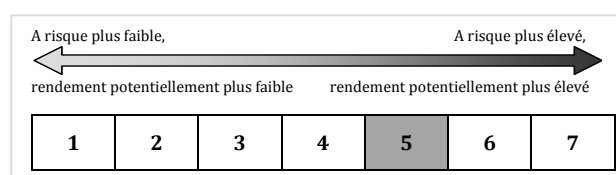
Le fonds pourra être exposé globalement à l'ensemble des marchés internationaux actions et taux à hauteur maximum de 150 % de l'actif.

Le FCP est un OPCVM de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets sont intégralement réinvestis.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport **avant 5 ans**.

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

#### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition aux risques liés aux marchés des actions internationales.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas "sans risque". La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indicateur de risque est basé sur la volatilité historique du FCP et que les données utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

**Risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés obligataires. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants, et par conséquent la performance du FCP peut ne pas être conforme aux objectifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière [www.unofi.fr](http://www.unofi.fr) ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0,80 %
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	3,06 %

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

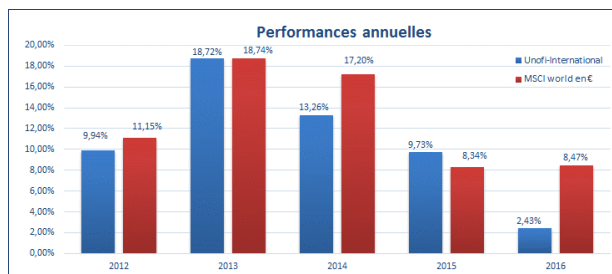
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les **frais courants** sont fondés sur les coûts du dernier exercice précédent, clos en septembre 2016.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

## Performances passées



Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées en euros revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Date d'agrément du FCP : 6 septembre 1990

Date de création du FCP : 5 octobre 1990

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

## Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK France

Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale ; les parts sont tous souscripteurs et peuvent être utilisées comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Ce FCP propose d'autres catégories ou classes de parts pour d'autres catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'Unofi-Patrimoine.

Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : [www.unofi.fr](http://www.unofi.fr).

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : [www.unofi.fr](http://www.unofi.fr).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : [www.unofi.fr](http://www.unofi.fr). Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-contre.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-14000023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824  
Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris  
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex - Téléphone : 05 55 17 43 00  
E-mail : [unofi@unofi.fr](mailto:unofi@unofi.fr).